

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-BENIN II

QUESTIONS ET REPONSES SUR LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DE «SELECTION DU GESTIONNAIRE DE LA FACILITE»

RFP N°:

RFP/PP1-UCF/FDP-02

Date de publication :

08 Août 2016

Date initiale de dépôt :

29 Septembre 2016

Date de report de dépôt :

28 Octobre 2016

N° D'ordre	Référence à la DP	Questions des Consultants	Réponses de MCA-Bénin II
1.	Termes de référence, 5.1, Personnel (5.1.1) page 141	Est-ce que les autres experts clé autre que le Project Manager doivent résider au Bénin ?	L'exigence de résider au Bénin est faite pour : • Le Chef projet • Un spécialiste en Energie Electrique Renouvelable qui pourrait aussi faire office de Gestionnaire Adjoint de Projet.
2.	Lettre d'Invitation, page iii	Pouvez-vous clarifier le calendrier d'exécution ? Période de base : 12 mois Option : 48 mois : Est-ce que c'est un seul renouvellement ou un renouvellement périodique	La période d'exécution de la mission est répartie comme suit : Période de base : 12 mois Option : 48 mois. Sur la base de la performance du Consultant pendant l'exécution de la mission pendant la période de base, le contrat sera renouvelé chaque année et ce pendant quatre (04) ans. Ces renouvellements correspondront à : • Option Année 1 • Option Année 2 • Option Année 3 • Option Année 4

3.	Termes de référence, point 2.1.1, Tâche 1, Mobilisation et Travaux Préparatoires, page 117 et point 6.1 page 145	Est-il préférable d'avoir les bureaux du Consultant dans l'immeuble de MCA-Bénin II ?	Il est fortement préférable et souhaité d'avoir les bureaux du Consultant dans l'immeuble de MCA-Bénin II. Toutefois, le Gestionnaire de la Facilité se chargera de l'ensemble des ressources humaines nécessaires à la conduite de la mission, des bureaux, du déplacement (à l'intérieur et l'extérieur du pays), de l'hébergement, des fournitures de bureau, des communications, du matériel informatique et des accessoires, des travaux de traduction/interprétation (s'il y a lieu), de l'assurance (le cas échéant), de la formation du personnel et d'autres coûts liés à ses responsabilités dans le cadre de la mission. Tous les équipements et/ou outils nécessaires à la réalisation des études, évaluations, et analyses décrites dans les présents termes de référence doivent être fournis par le Gestionnaire de la Facilité sans coût additionnel.
4.		In view of the preparation of the project proposal, we would like to know whether a firm would be in a position of conflict of interest to bid on this contract taking into account the firm's proposal for the linked project PP1-CIF-OGAP-01 Study to Enable an Off-Grid Electricity Environment which is currently under evaluation by the MCA Benin Compact II evaluation committee. Since both these projects are part of the larger Off-grid	Les Consultants sont priés de se référer à la clause P1.B.1.7 du PPG (Lignes Directrices de MCC en matière de Passation des Marchés) en ce qui concerne les conflits d'intérêts. Si le consultant identifie un conflit d'intérêts potentiel, ou une apparence de conflit d'intérêts, le consultant doit le mentionner dans sa proposition en réponse à cette Demande de Propositions et proposer des mesures de mitigation.

		Electricity Access Project, and would eventually run in parallel at some point, it would be important for the firm to understand what is the position of the MCA Benin Compact II in regards to the possibility to have the same consulting company hypothetically implement both contracts.	
5.	Section III. Qualification and Evaluation Criteria, ITC 23.1. (1.2), page 40 de la DP	P.40 des TdRs, ICT 23.1., 1.2. Successful experience as a prime consultant in the execution of at least two (2) projects of similar nature and complexity in development of grants facilities and with experience with off-grid clean energy projects during the last five (7) years. Nous interprétons ceci comme demandant aux soumissionnaires d'avoir exécuté au moins deux projets de nature et complexité similaire en gestion de fonds dans le domaine de l'énergie propre hors réseau au courant des cinq (5) dernières années. Cela est-il correct?	Non, c'est au cours des sept (07) dernières années, et le Consultant doit avoir des expériences à la fois dans le domaine des énergies renouvelables, et dans la gestion des fonds des subventions ; ceci ne signifie pas que les deux types d'expériences soient forcément acquis dans les mêmes projets, l'exigence est que le consultant ait eu l'expérience dans les deux domaines au cours des sept (07) dernières années. A l'ITC 23.1 le Critère 1.2 devra être lu comme ci-après : "1.2. Successful experience as a prime consultant in the execution of at least two (2) projects of similar nature and complexity in development of grants facilities and with experience with off-grid clean energy projects during the last seven (7) years."
6.		Malheureusement nous n'avons pu nous rendre à la séance d'information relative à cette passation de marché, tenue le 25.08.2016. Nous voudrions savoir s'il vous est possible de partager avec nous le compte-rendu de cette séance.	Le compte rendu de la séance vous sera transmis au même moment que les questions/réponses.
7.	Section III. Qualification and Evaluation Criteria, Clause 3.4 page 39	Per Section III-3-4, Evaluation Criteria, we respectfully request that major subcontractors' organizational capability and experience specified in the proposal be considered and	Ni le sous-traitant, ni son personnel n'est évalué. Seuls la firme, ses associées et leurs personnels sont évalués. (Confère la clause 3.4)

de la DP	evaluated by MCA as part of the Consultant's meeting the Minimum Mandatory Criteria. We believe this approach is in keeping with MCA requirements that the team present the necessary skills while allowing for a greater variety of teaming structures to best meet MCA objectives.	
8.	Section II, Data Sheet, ITC 30.1 page 38	When is the expected project start date?
9		Please consider extending the deadline for the proposal submission.
10		I wanted to ask if the RfP document is available in word format so that the templates provided can be used direct.
		La mission commencera 28 jours après la date effective (date de signature par les deux parties) du contrat. Le délai de réception des propositions a été prorogé au 28 octobre 2016 (Voir amendement N°1 à la Demande de Propositions sur le site web de MCA-Bénin II : www.mcabenin2.bj). Seule la version PDF de la DP est mise à la disposition des Consultants. Toutefois, la version Word des formulaires de soumission en français pourrait téléchargée sur le site web de MCA-Bénin II : www.mcabenin2.bj.



Samuel O. BATCHO
Coordonnateur National